

Des matières non fondamentales qui bloquent plus d'un ...

Par **H2o**, le **05/10/2010** à **21:36**

Bonjour,

Voilà je suis peiné de voir deux potes qui stagnent en L2 et L1 Droit à cause de matières non fondamentales: [b:4un1mkhj]Anglais[/b:4un1mkhj] pour le 1e et pir [b:4un1mkhj]Economie[/b:4un1mkhj] pour le 2e...

Une situation qui devrait amener l'Administration à prévoir quelques dérogations [b:4un1mkhj]à mon sens[/b:4un1mkhj] parce que (et encore [b:4un1mkhj]à mon sens[/b:4un1mkhj] svp afin de limiter toute polémique sur ce sujet), l'anglais ou l'Economie ne doit pas nous empêcher de poursuivre une carrière juridique.

Qu'en pensez-vous?

Par **Stigma**, le **06/10/2010** à **01:52**

J'en pense que l'anglais et l'éco niveau L1/L2 en Droit c'est vraiment bête comme chou, et que pour le coup ces étudiants ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes et en aucun cas à l'administration... suffit d'apprendre. Même moi qui étais une merde en éco et qui n'y pigeais à l'époque rien, je m'en suis sorti avec une note honorable...

Eventuellement, j'en pense aussi que l'anglais et l'éco sont des matières bien plus importantes qu'on ne peut le penser pour un juriste (voire pour tout le monde).

Par **akhela**, le **06/10/2010** à **08:17**

autant je suis d'accord avec Stigma pour les cours de langues autant l'éco en fac de droit est à ranger selon moi avec les déchêts comme la socio, sciences po et autres fumisterie.

Autant la compta est utile (et dieu sait que c'est balaise pour un juriste) autant l'éco n'apporte rien si ce n'est de la culture gé. Le problème est qu'on a déjà tellement de matière utile voir nécessaire que pourrir un emploi du temps avec des matières comme éco et socio dont le seul but pour la fac est de casé un prof raté (et là je n'exagère pas, pour avoir vécu la composition des maquettes d'enseignement, l'utilité de la matière passe après le casage de prof comme critère) c'est un peu limite.

Mais bon, bienvenu dans l'éducation nationale française, c'est gratuit donc tu dois subir ces inconvénients.

Par **Yann**, le **06/10/2010** à **09:37**

Je pense qu'il faut dire les choses comme elles sont. Pourquoi tes amis se sont plantés? Ils n'ont pas bossé ces matières et les ont pris à la légère. Ils se sont certainement dit comme toi: de toute façon c'est pas fondamental donc pourquoi s'ennuyer avec ça? Soit, c'est une manière de voir comme une autre et vous n'êtes pas les premiers ni les derniers à le faire. Et c'est compréhensible car comme le signale Akhela, on peut parfois se demander ce que font certaines matières au programme. Donc on peut être tenté de les mettre de côté. Mais il faut accepter les conséquences de ses choix et les sanctions qui vont avec. Si ça avait marché vous ne vous seriez pas plaint d'être tous passés en bossant moins que nécessaire.

De plus, le côté secondaire de ces matières est déjà pris en compte du fait des coefficients. Si on considère qu'il ne faut pas qu'une matière dite "secondaire" puisse pénaliser un cursus, dans ce cas soyons logiques et supprimons carrément les exams en ce qui les concerne. On laisserait alors à chacun le libre choix de les suivre en auditeur libre, et là soyons honnêtes, personnes n'irait. De même si on met uniquement des matières fondas au programme on passe à côté de matières "secondaires" mais non dénuées d'intérêt telles que l'histoire du droit. C'est vrai que de ne jamais avoir entendu parler de la loi des XII tables n'empêche pas de suivre un carrière juridique, mais on y perd un peu en culture (on peut trouver des illustrations semblables en économie).

Bref je m'égare. Ce que je voudrais surtout faire comprendre c'est que la culture d'une manière générale doit passer par une ouverture sur les autres domaines que ceux qu'on traite au quotidien. Et je pense qu'un bon juriste se doit d'être cultivé.

Par **jeeecy**, le **06/10/2010** à **11:00**

et pour ma part j'ajouterais que si ils ont des mauvaises notes sur ces matières, ils ne doivent

pas non plus être très brillants dans les autres pour ne pas réussir à compenser... Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **06/10/2010** à **11:17**

[quote="H2o":1aptvtck]Bonjour,

Voilà je suis peiné de voir deux potes qui stagnent en L2 et L1 Droit à cause de matières non fondamentales: [b:1aptvtck]Anglais[/b:1aptvtck] pour le 1e et [b:1aptvtck]Economie[/b:1aptvtck] pour le 2e...[/quote:1aptvtck]

Salut,

Je suis désolé, mais dans le monde actuel, il me semble totalement irréaliste de considérer l'anglais comme une matière "non fondamentale". Je ne connais aucun métier d'où l'anglais soit absent. Penser le contraire, c'est être totalement en dehors du monde. Et être en dehors

du monde, cela signifie ne pas mériter un diplôme...

[quote="akhela":1aptvtck]autant je suis d'accord avec Stigma pour les cours de langues autant l'éco en fac de droit est à ranger selon moi avec les [b:1aptvtck]déchêts[/b:1aptvtck] comme la socio, sciences po et autres fumisterie.[/quote:1aptvtck]

Là, je saute au plafond...en particulier pour le vocabulaire que tu utilises. Surtout en ce qui concerne la science politique, qui relève en France, des facultés de droit. Donc, qui veut faire des sciences politiques se doit de passer par la licence de droit. Il n'est donc pas aberrant qu'il y ait un socle commun, qui apporte une culture générale à ceux qui ne se destine pas à cette branche, et qui est complémentaire avec le droit constitutionnel en L1.

Sur l'utilité même de la science politique, j'accepte que tu ouvres le débat, mais il serait hors sujet ici. Mais si on part dans ce débat, on pourra aussi se poser la question justement sur le droit constitutionnel (en dehors du contentieux), sur l'apport de Beccaria en pénal, sur la théorie de la cause en civil, et j'en passe des plus inutile encore.

[quote="Yann":1aptvtck]

De même si on met uniquement des matières fondas au programme on passe à côté de matières "secondaires" mais non dénuées d'intérêt telles que l'histoire du droit. C'est vrai que de ne jamais avoir entendu parler de la loi des XII tables n'empêche pas de suivre un carrière juridique, mais on y perd un peu en culture (on peut trouver des illustrations semblables en économie).

[/quote:1aptvtck]

Il y aurait donc des matières secondaires à intérêt et d'autres dénuées d'intérêt ? Admettons que je me spécialise en droit des NTIC, qu'est-ce que j'ai à battre du principe de la personnalité des lois chez les barbares ? Si je rejoins les raisonnements des autres, c'est une matière tout aussi sans intérêt que l'économie ou la socio, non ?

[quote="Yann":1aptvtck]

Bref je m'égare. Ce que je voudrais surtout faire comprendre c'est que la culture d'une manière générale doit passer par une ouverture sur les autres domaines que ceux qu'on traite au quotidien. Et je pense qu'un bon juriste se doit d'être cultivé.[/quote:1aptvtck]

Je suis entièrement d'accord avec toi. De manière générale, l'éducation sert avant tout à préparer une personne à s'adapter dans le monde où elle va évoluer. On lui apporte essentiellement les outils d'une compétence donnée, ce qu'on appelle des "savoir" et des "savoir-faire". Mais on lui apporte aussi un "savoir être" au travers d'une culture générale complémentaire à son domaine d'activité. La socio ne sert à rien ? Que pense un criminologue qui fait une allusion sociologique à un pénaliste avec qui il travaille lorsque ce dernier ouvre des grands yeux car il n'a pas compris ? Que c'est un crétin...

Alors je vois déjà poindre la critique dominante de l'université : on n'est plus là pour faire des citoyens, comme au XIXème, mais pour faire des techniciens, directement utilisables sur le marché du travail...Mais à mon avis, c'est aussi une vision bien contestable que de ne vouloir qu'une université qui fabrique des techniciens, incapables d'observer le monde dans lequel ils évoluent que par leur petit point de vue. Je peux te dire, pour travailler avec des gens former à la seule technique aéronautique, que c'est bien désagréable de voir qu'il ne sont même pas capables de se replacer dans un organigramme, de lire un texte juridique concernant leur activité (ne serait-ce qu'une circulaire sur les congés...) sans mal l'interpréter...

"Université", le mot parle de lui-même...On n'est pas là pour seulement pour acquérir une

technique, mais pour être capable aussi de comprendre, un peu du moins, la logique de la personne avec laquelle on est appelé à travailler plus tard : l'économiste, le comptable (qui se tape aussi de l'éco), mais aussi parfois, le sociologue, le politologue ou l'historien.

Alors, vu le volume des matières "inutiles" et le peu d'investissement qu'elles requièrent, je pense que tes potes devraient se boter le c\$\$ au lieu de pleurer sur l'université et ses travers. Sinon, il doit bien avoir un BTS "rédaction d'actes juridiques" dans lequel il n'y aura que des choses intéressantes...

Par **Camille**, le **06/10/2010** à **11:29**

Bjr,

Et en résumé...

[quote="x-ray":2212238v]

Nemo auditur propriam etc...

[/quote:2212238v]

:D

Image not found or type unknown

Par **akhela**, le **06/10/2010** à **12:15**

[quote="x-ray":tyikt1zf] ... [/quote:tyikt1zf]

Alors tout d'abord, je suis d'accord sur le fait que si elles sont au programme, il faut les bosser et les passer tout aussi inutile qu'elles soient et tout aussi lamentable que soit leurs enseignant en général.

Sinon, le fait qu'une matière soit enseignée, et même qu'elle ai une fac dédiée ne veut pas dire que cette matière ait un intérêt (plus que de la culture gé). Je les trouve inutile (dans un cursus en droit) car ce n'est pas à la fac de droit de donner des cours de culture gé, ensuite parce que pour être intéressante et vaguement utile, les enseignements de ces matières nécessitent beaucoup plus d'heures que celles octroyées en fac de droit (d'ailleurs c'est pour cela qu'il y a des fac dédiée pour certaines), enfin parce que les horaires de ces matières sont pris sur des horaires qu'on pourrait attribuer à des matières franchement utile (quand je devais choisir 3 matières sur une liste de 6 et que 4 m'intéressaient, je devais en zapper une et prendre une matière sur une liste de 10 matières culture gé ... trop bien).

Les matières d'histoire du droit et de philo du droit ne sont pas dénué d'intérêt en filière droit car le droit est mouvant et certaines vieilles théories expliquent la situation de notre droit et le raisonnement des règles. Par contre sciences po et éco (pour ne citer que celles que j'ai subi puisqu'imposées par le programme), non je maintiens que ce sont des matières inutiles en droit. Pour être utile, les heures d'éco devraient être multiplié par 10 et la sciences po en droit ne sert vraiment à rien quelque soit le nombre d'heure ... bon dans l'absolu ça ne sert à rien

non plus mais il faut bien donner des débouchées aux étudiants de socio.

D'autres matières qui ne sont pas juridiques sont par contre vraiment utiles en droit, mais fort peu enseignées il y a 4 ans quand j'étais à l'unif : les langues (un véritable désastre tant le niveau de l'enseignement était faible), la compta (même si ça me donne de l'urticaire), l'informatique (même si je n'y comprends rien).

D'autres matières peuvent être utiles pour des formations spécifiques, mais pas dans un cadre général (l'éco et la finance, l'histoire de l'art ...).

Par **Stigma**, le **06/10/2010** à **13:04**

Concernant l'éco, je peux comprendre la critique dans la mesure où 90% des enseignants enseignent mal la matière et en font quelque chose de bêttement technique et bourré d'équations. Mais il ne faut pas s'y tromper : ce n'est pas la matière qui est inutile, c'est l'enseignement qui est mauvais (et, en plus, inadapté aux juristes).

J'ai eu dans mon cursus de droit trois cours d'éco : un était totalement inutile et superficiel (en L1), un était intéressant car, de ce que je m'en souviens, en prise avec le droit et la comptabilité mais hélas totalement incompréhensible pour moi (en L2 ; j'ai eu 0 en première session et 1 en seconde mais je ne jette pas la pierre à l'enseignant), et un était absolument captivant (en M1) et a changé du tout au tout ma vision de l'économie et de ce qu'elle doit être. Et dans ce dernier cas, où on a traité de gouvernance au sein de l'entreprise et d'entrepreneuriat, j'en ai tiré énormément de connaissances et ai acquis nombre de clés qui ne peuvent être à mon sens qu'utiles pour un juriste. Il faut dire, aussi, que le prof -doté d'un charisme et d'un talent oratoire impressionnants- est arrivée à l'éco sur le tard en préparant une thèse d'éco après deux 3e cycles en droit et en finance, et après une longue expérience en entreprise. Ça n'a pu que l'aider à enseigner utile et adapté aux juristes.

Le gros problème avec l'éco, c'est que les profs d'économie français sont pour l'écrasante majorité totalement has been...

Par **akhela**, le **06/10/2010** à **14:12**

Le problème pour moi à l'époque c'est que le cours inutile de L1 était obligatoire. Je n'ai en fait rien contre l'enseignement de ces matières ... même en droit, pour autant qu'elles ne soient pas obligatoire et que les maquettes d'enseignement ne les incluent pas au détriment de matières juridiques plus approfondies.

Pour un futur juriste en entreprise ou un avocat en droit des aff, il y a un intérêt certain à l'économie, tout comme pour le commissaire priseur pour l'histoire de l'art, ou la géographie/urbanisme pour un publiciste, la philo/psycho/socio pour un pénaliste ... mais ce sont des matières de spécialisation pas de cursus général.

Par contre, l'histoire, l'informatique et les langues sont fondamentales en droit ... peut être également la comptabilité qui est toujours utile.

Par **H2o**, le **06/10/2010** à **14:50**

Bonjour,

Merci d'abord à tous pour vos participations au sujet.

C'est intéressant d'avoir plusieurs points de vue sur le sujet.

Je ne prendrai pas part aux polémiques que veulent soulever certains participants (que je ne citerai pas pour faire simple). J'avais prévenu hier. Juste un mini recadrage si vous permettez: il ne s'agit pas de classer les matières utiles et/ou inutiles dans notre filière juridique... Ce serait vraiment un autre débat!

Merci encore à tous et au plaisir de vous lire!

Par **Yann**, le **06/10/2010** à **15:57**

[quote="akhela":31n2z3m5]Pour un futur juriste en entreprise ou un avocat en droit des aff, il y a un intérêt certain à l'économie, tout comme pour le commissaire priseur pour l'histoire de l'art, ou la géographie/urbanisme pour un publiciste, la philo/psycho/socio pour un pénaliste ... mais ce sont des matières de spécialisation pas de cursus général.[/quote:31n2z3m5]

Certes, mais peu de personnes peuvent dire en 1ère ou 2ème année avec certitude ce qu'ils feront plus tard. Les projets professionnels évoluent beaucoup et je pense que ces projets ne se précisent réellement qu'à partir du M1 pour la plupart des étudiants. Du moins c'est mon ressenti par rapport à ce que j'ai pu voir. C'est pourquoi il faut garder une certaine ouverture.

Au moins on semble tous d'accord sur un point qui répond à la question de départ (puisque

H2O veut recadrer le débat (Image not found or type unknown) : oui, une matière dite "secondaire" a le droit de faire redoubler. Et l'administration tient déjà compte de ce côté "secondaire" par le biais des coefficients et de la possibilité d'être AJAC.

Par **x-ray**, le **06/10/2010** à **17:27**

:oops:

ouh la la...je me sens visé par le recadrage... (Image not found or type unknown) ...Quelle polémique ?? Non, je ne
:twisted:

polémise pas (Image not found or type unknown), et je comprends akhela en particuliers, qui a probablement vécu la science po comme moi l'histoire du droit de la propriété privée...comme inutile pour ce que [b:2i52ag5b]moi[/b:2i52ag5b] j'envisageais de faire. Barbant, chi\$\$t, merd\$\$e, et j'en passe. Probablement qu'à cette époque, je pensais aussi que l'administration pourrait faire un effort pour permettre aux étudiants de réussir en ne faisant que ce qui les attire...

Les intervenants me connaissent ici et savent que je ne cherche pas la polémique. Mais je

n'aime simplement pas les individus qui se retranchent derrière le système pour assumer leurs échecs. Nemo auditur, en un mot. Et puis mon emportement valait presque plus à l'égard des critiques faites à l'université en ce moment qu'à l'égard de tes amis. Sans le vouloir, en laissant entendre que seules les matières "utiles" devraient figurer aux programmes, tes amis vont dans ce sens. Et c'est un point de vue auquel je suis hostile. Mais je reconnais que c'étais HS.

Pour rester sur le thème H2O, je vous offre la citation du soir :
"Inutile de tirer votre épée pour couper l'eau ; l'eau continuera à couler." Li Bo (poète chinois du VIIIème siècle)...Donc pas de polémique avec l'eau...

Amicalement à tous

Par **alex83**, le **06/10/2010** à **18:03**

Salut,

La semestrialisation, les rattrapages... Que voulez vous de plus ? Il y a comme ça déjà assez d'étudiant très moyens qui sont en L2 (voire L3, voire plus loin !), on ne va pas non plus brader l'année à ceux qui n'ont révisé que leur fonda.

Pour moi, une phrase de la discussion résume bien ma vision des choses :

[quote:emspmpi0]un bon juriste se doit d'être cultivé.[/quote:emspmpi0]

Point à la ligne.

Et si le règlement de la fac impose des matières merdiques, eh bien, on y met du sien, et on ira plus tard, chez soi le soir, bouquiner de la doc dans des matières plus intéressantes...

Par **Yann**, le **06/10/2010** à **18:55**

Rassure toi X-Ray, on s'est tous un peu éloignés du point de départ. De plus, aborder la question sous cet autre angle s'éloigne du sujet de départ mais n'est pas sans intérêt et les arguments échangés étaient pertinents. Si d'autres personnes souhaitent poursuivre sur le sujet je vous propose d'ouvrir un nouveau sujet.

Par **Yn**, le **06/10/2010** à **19:17**

Salut,

Personnellement, si on fait abstraction des matières que l'on considère inutiles (on en a tous...), je pense que les matières complémentaires ont un intérêt majeur : cultiver l'ouverture d'esprit. Si je prends la théorie du droit, tout le monde va s'accorder pour dire qu'elle n'a aucun intérêt pratique, mais je pense l'utilité d'une telle matière (excepté les concepts de

culture générale qui ne veulent strictement rien dire pour moi) est de sortir de la réflexion juridique classique, d'oublier un peu la technicité des lois, des notions ou trucs super-précis pour s'adonner à une réflexion plus globale qui ne concerne pas que le droit.

J'ai pris l'exemple de la théorie du droit, mais cela s'applique également à la science po ou l'Histoire des différents droits. Je crois que la présence de ces matières, notamment en L1 et L2, constitue un plus pour les étudiants car elles permettent une compréhension globale du droit ou élargissent les points de vue.

Pour finir, n'oubliez pas que vous allez sans cesse vous spécialiser au fur et à mesure de vos études, donc inutile de mettre la charrue avant les bœufs, surtout si cela doit conduire des étudiants à regretter leurs choix par la suite.

Par **Camille**, le **07/10/2010** à **09:32**

Bonjour,

Mais, il me semble que la question était un peu différente et beaucoup plus précise :

[quote="H2o":14dkn1ej]

Voilà je suis peiné de voir deux potes qui stagnent en L2 et L1 Droit [u:14dkn1ej] à cause de [u:14dkn1ej] matières non fondamentales...

...

l'anglais ou l'Economie [u:14dkn1ej] ne doit pas nous empêcher [u:14dkn1ej] de poursuivre une carrière juridique.

[/quote:14dkn1ej]

Donc, anglais, économie... ou toute autre matière considérée a priori comme non fondamentale sur la base d'un postulat non discutable que ces matières, peu importe lesquelles, ne sont pas franchement utiles.

La vraie question devenant donc :

Peut-on stagner dans ses études simplement parce qu'on n'est pas assez bon dans des matières non fondamentales ?

La réponse serait plutôt non... si on est suffisamment bon dans les autres matières, considérées comme fondamentales celle-là par ce même postulat.

Donc, si les potes d'H2o stagnent, il faut qu'H2o et ses potes cherchent l'explication ailleurs...
:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **Scrat30**, le **10/10/2010** à **18:46**

Je suis d'accord pour dire que dans la filière droit il y a des matières on se demande ce qu'elles font là.

Perso en L1 on avait de l'éco et comme je sortais d'un Bac L je ne pigeais rien de rien. Au

premier semestre je me suis gaufree en éco (manque de temps pour réviser donc la c'est de ma faute) mais au second semestre j'ai appris le cours connement, comme un perroquet je sortais toutes les théories économiques, les idées des économistes et tout sans savoir ce que ça voulait dire et j'ai eu 13/20 en éco. Donc a la rigueur les matières que tu n'aimes pas tu les

apprends betement pi voila. Image not found or type unknown

Par **Camille**, le 11/10/2010 à 11:14

Bonjour,

[quote="Scrat30":3d5k9inz]Je suis d'accord pour dire que dans la filière droit il y a des matières on se demandent ce qu'elles font là.

[/quote:3d5k9inz]

C'est bien tout le problème...

Ce n'est pas parce qu'un étudiant, qui débute dans ses études sur l'idée qu'il s'en fait, se demande "ce qu'elles font là" qu'elles seraient forcément inutiles. Mais il n'y a pratiquement personne du "mammoth" pour lui expliquer - officiellement - pourquoi elles sont là et quel est leur intérêt (on se demande parfois si les "cornacs du mammoth" le savent eux-mêmes).

Et, sur ce point précis, le problème commence dès le CP (ce qu'on appelait, jadis, la

11ème)... Image not found or type unknown

Dans un genre un peu différent, je me souviens de l'époque où on a introduit les maths modernes dans l'enseignement général...

:D

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le 11/10/2010 à 11:24

Bonjour,

[quote="Scrat30":14k6xzm5]

:lol:

Donc a la rigueur les matières que tu n'aimes pas tu les apprends betement pi voila. Image not found or type unknown

[/quote:14k6xzm5]

Ou alors on fait carrément l'impasse (à tort, à mon humble avis, mais bon...). Mais dans ce cas, forcément, il faut être "nickel-chrome" sur les matières qu'on conserve...

Pour ceux que ça intéresse, je rappelle qu'Albert Einstein a toujours été considéré comme un élève médiocre, au sens littéral du terme, jusqu'à la fin de ses études (en tout cas "atypique",

on va dire), vu qu'il ne potassait que les maths et la physique et rien d'autre ou presque...
:D

Image not found or type unknown

Par **trinity**, le **24/10/2010** à **23:11**

je suis ma L1 avec le CNED et le CAVEJ....

j'ai des cours d'anglais et des cours d'éco.... obligatoires. ON ne nous laisse aucun choix de matière...

Mes cours sont audio je ne connais meme pas la tete des enseignants...

Pour ce qui est de l'anglais, ca le fait bien, je comprends la quasi totalité des cours et ils sont bien structurés avec un glossaire et des exercices à faire.

Par contre, les cours d'éco sont pour moi une vraie torture!!!!!! La prof ne fait que dicter pendant des heures et des heures, elle parle vite et toujours sur le meme ton, elle débite des équations quasi incompréhensible pour moi.... pourtant jusqu'a présent toutes les notions abordées ne me sont pas inconnues car déjà étudiées au lycée (certes ca remonte à plus de 10 ans....)

mais je me dis que je n'ai pas le choix, donc je vais les bosser et puis ce n'est qu'un coefficient 1....

malheureusement, c'est des oraux!!!!!!!!!!!!!!

Par **mathou**, le **19/11/2010** à **14:59**

Bonjour,

Je prends le débat en cours de route pour souligner un fait qui, il me semble, n'avait pas encore été soulevé.

Il y a grosso modo trois catégories d'étudiants :

- ceux qui réussissent leurs fonda et leurs options
- ceux qui réussissent tout juste leurs fonda et réussissent leurs options
- ceux qui ne réussissent pas leurs fonda, ou sont trop justes, et ne réussissent pas leurs options

Les matières à option sont plus souvent vues avec la semestrialisation comme des moyens de compenser les matières fondamentales aux notes plus faibles. Cela se voit particulièrement lorsqu'on est chargé de travaux dirigés, lors des délibérations : des étudiants aux résultats très moyens valident leur année grâce aux matières optionnelles et aux coefficients des notes de colle, et se retrouvent en difficulté dans l'année supérieure car ils n'ont pas les bases juridiques nécessaires au cursus.

Je n'ai pas souvent connu d'étudiants devant redoubler purement et simplement une année à cause de matières optionnelles, car la plupart des règlements d'examens prévoient une double capitalisation et compensation : soit la moyenne, soit 70% des unités d'enseignement pour passer AJAC.

Après, pour ceux qui sont AJAC pour des options... c'est délicat, car ça pose la question de la légitimité de l'enseignement de certaines matières en faculté de droit, surtout si l'étudiant a été brillant dans ses fonda. Mais cela reste un calcul mathématique de crédits européens, et il faut bien que l'étudiant ait le nombre adéquat de crédits pour valider l'année.

Plus que les options, c'est le niveau de langue et d'expression écrite qui me préoccupe. J'ai corrigé des master 1 qui avaient un style oral inadmissible à un niveau bac +4 (" alors donc on va dire "), une syntaxe et une orthographe très critiquables. Comment délivrer un diplôme à quelqu'un qui ne sait pas s'exprimer, quand son métier sera de communiquer avec les clients et entre juristes ? Cela n'engage que moi, mais me semble tout aussi important.